



LES SUBVENTIONS DE POSITIVE ACTION - ViiV HEALTHCARE

Appel à propositions, Projet Innovateur 2024 – **Stigmatisation**

Pays éligibles : **Pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et des Caraïbes.**

Financement : max 100,000 livres sterling sur une période de deux ans (max 50,000 livres sterling par an).

[Guide de candidature](#)

Veillez lire attentivement ce document. Il explique les critères de sélection pour accéder aux subventions de Positive Action - ViiV Healthcare et ce que vous devez inclure dans votre demande. Veillez vérifier que votre demande reflète clairement ces directives.

Appel à Projets

Cet appel à projet '**Innovateur**' est axé sur des approches innovantes, basées sur la communauté et menées par la communauté, pour adresser les différents niveaux de stigmatisation qui touchent les personnes vivant avec le VIH (PVVIH).

Les demandes de subventions pour ce projet 'Innovateur' doivent porter sur **la mise à l'essai et le pilotage de nouvelles approches**. Ces approches doivent être nouvelles pour le demandeur de financement, mais peuvent avoir été mises en œuvre par une autre organisation dans un lieu différent ou viser une population cible différente. Le projet devra être un pilote de deux ans visant à rassembler des preuves avant de passer à une échelle d'amplitude supérieure.

Les demandes de financement de projet sont les bienvenues des pays **d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, du Moyen-Orient et des Caraïbes**. Des subventions allant jusqu'à un maximum de 100 000 livres sterling par demandeur seront accordées pour la mise en œuvre du projet sur une période de deux ans (50 000 livres sterling par an).

Positive Action – ViiV Healthcare invite les personnes intéressées à envoyer leur proposition de projet du **10 juin 2024 (00:01 BST) au 30 juin 2024 (23:59 BST)**. Positive Action – ViiV Healthcare organisera deux webinaires pour fournir plus d'informations aux candidats pendant la période de candidature. Rejoignez le [premier webinaire](#) le 12 Juin 2024 à 9h BST et le [deuxième webinaire](#) le 20 Juin 2024 à 13h BST. Les propositions de projet seront examinées par le Comité d'examen technique de Positive Action – ViiV Healthcare en juillet 2024.

Dans le cadre de leur candidature, les bénéficiaires doivent préciser quelles activités seront soutenues par Positive Action – ViiV Healthcare.

Information sur le financement

Financement disponible et durée de financement

Des subventions allant jusqu'à 100 000 livres sterling seront accordées pour la mise en œuvre du projet sur une période de deux ans (50 000 livres sterling par an).

Le financement de Positive Action – ViiV Healthcare ne peut pas représenter plus de 50% du revenu annuel d'une organisation si cette organisation est basée dans un pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur ou en Afrique subsaharienne. Pour les organisations des pays à revenu intermédiaire supérieur et à revenu élevé, le financement de Positive Action – ViiV Healthcare ne peut pas représenter plus de 25% du revenu annuel de l'organisation (ou 10% sur une période de 12 mois pour les organisations basées aux États-Unis). Ceci sera calculé par Positive Action - ViiV Healthcare en utilisant le montant demandé pour la première année du projet et le revenu de l'organisation pour l'année 2023, basé sur les fonds sécurisés auprès d'un donateur et/ou d'autres sources de revenus pendant la période de janvier à décembre 2023. Le revenu global de l'organisation devra inclure toutes les subventions précédentes de ViiV Healthcare. [Groupes de pays et de prêts de la Banque mondiale - Service d'assistance des données de la Banque mondiale](#).

Vous pouvez demander moins de 100 000 livres sterling si vos revenus annuels ne vous permettent pas de demander le montant total disponible.

Contexte de financement

Le contexte de la stigmatisation liée au VIH

Cinq décennies après le début de l'épidémie mondiale de VIH, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH restent obstinément persistantes. Bien que la réponse mondiale au SIDA ait fait des progrès importants pour atténuer l'impact dévastateur du VIH et du SIDA au cours de la dernière décennie, les objectifs mondiaux pour 2020 n'ont pas été atteints en raison des inégalités qui sous-tendent la stigmatisation et perpétuent la discrimination¹.

Les personnes vivant avec le VIH et les communautés les plus à risque continuent de faire face à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH à tous les niveaux – dans leurs foyers, leurs communautés, leurs lieux de travail, au sein des services de santé, des établissements d'enseignement et à un niveau politique et légal – entravant l'accès à leurs droits humains fondamentaux. Ces expériences sont également intériorisées, créant des défis en matière de santé mentale et un isolement social².

Qu'est-ce que la stigmatisation liée au VIH ?

La stigmatisation liée au VIH correspond à toute forme de stigmatisation et/ou de discrimination qui impacte la réponse au VIH. Elle englobe diverses expériences

¹ [Global Partnership for Action to Eliminate All Forms of HIV-Related Stigma and Discrimination \(unaids.org\)](#)

² [Global Partnership for Action to Eliminate All Forms of HIV-Related Stigma and Discrimination \(unaids.org\)](#)

stigmatisantes, telles que les comportements d'évitement, les commérages, les abus verbaux et le rejet social. La discrimination peut inclure les comportements stigmatisants mentionnés ci-dessus lorsqu'ils affectent la jouissance des droits, ainsi que les abus physiques, le refus de services de santé ou sociaux, le refus ou la perte d'opportunités d'emploi ou d'éducation, voire l'arrestation. Elle peut également être inscrite dans les lois pénales, les restrictions de voyage, les tests obligatoires et les restrictions d'emploi. Les personnes peuvent subir une discrimination ou une stigmatisation intersectionnelle sur plusieurs bases caractéristiques, y compris la race, le handicap et le statut socio-économique³.

Stigmatisation à plusieurs niveaux

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont souvent aggravées par des facteurs interagissant les uns envers les autres tels que le genre, l'âge, l'orientation ou la pratique sexuelle, la race, le travail du sexe et la consommation de drogues. Ces facteurs conduisent à une marginalisation, une criminalisation et une exclusion accrues pour les personnes vivant avec le VIH (PVVIH)⁴.

La stigmatisation, la discrimination et la violence auxquelles font face les populations clés continuent d'agir comme des barrières à la prévention du VIH, au traitement, à la rétention aux soins et à la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH ou celles à risque et les plus touchées par le VIH⁵.

Cibler les populations clés

Cette série de financements se concentrera sur les divers niveaux de stigmatisation auxquelles les personnes vivant avec le VIH peuvent être confrontées. En particulier, nous voulons que les demandeurs de financement se concentrent sur les populations suivantes qui peuvent subir de la stigmatisation à différents niveaux :

1. Personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap subissent des comportements négatifs à leur insu qui peuvent entraîner des violences, des abus sexuels, des stigmatisations et des discriminations, pouvant conduire à une baisse de l'estime de soi et à l'isolement social. En raison de leur vulnérabilité, associée à une compréhension et une appréciation insuffisante de leurs besoins en matière de santé sexuelle et reproductive, ces personnes sont exposées à un risque accru de contracter le VIH et/ou d'avoir des besoins que les services existants de lutte contre le VIH ne parviennent pas à satisfaire⁶.

2. Travailleurs du sexe

Les preuves montrent que la prévalence du VIH chez les travailleurs du sexe est 12 fois plus élevée que chez la population générale. Même dans les pays où la

³ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/07-hiv-human-rights-factsheet-stigma-discrimination_en.pdf

⁴ [Global Partnership for Action to Eliminate All Forms of HIV-Related Stigma and Discrimination \(unaids.org\)](https://www.unaids.org/global-partnership-for-action-to-eliminate-all-forms-of-hiv-related-stigma-and-discrimination)

⁵ [Global Partnership for Action to Eliminate All Forms of HIV-Related Stigma and Discrimination \(unaids.org\)](https://www.unaids.org/global-partnership-for-action-to-eliminate-all-forms-of-hiv-related-stigma-and-discrimination)

⁶ [UNAIDS Gap report en.pdf](https://www.unaids.org/UNAIDS-gap-report-en.pdf)

prévalence du VIH est très élevée, la prévalence du VIH chez les travailleurs du sexe est beaucoup plus élevée que chez la population générale. La stigmatisation, la discrimination, la violence et les environnements juridiques et sociaux répressifs sont des déterminants clés de cette vulnérabilité accrue au VIH. Il a été démontré que les environnements répressifs limitent la disponibilité, l'accès et l'adhésion à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien pour les travailleurs du sexe et leurs clients⁷.

3. Migrants

Le terme "migrants" fait référence aux personnes qui choisissent de se déplacer pour trouver du travail, pour étudier, pour retrouver leur famille ou pour d'autres raisons⁸. Les migrants font face à des stigmates et à des obstacles, notamment des barrières linguistiques et culturelles, un manque de ressources et les conséquences étendues des attitudes et comportements racistes et xénophobes⁹.

La migration peut placer les personnes dans des situations de vulnérabilité accrue au VIH et a été identifiée dans certaines régions comme un facteur de risque indépendant pour le VIH. Dans la majorité des pays, les migrants sans papiers rencontrent des obstacles complexes, tels qu'un manque d'accès aux services de santé ou à la protection sociale. L'exclusion sociale laisse également les migrants très vulnérables au VIH¹⁰.

4. Personnes déplacées

Les personnes déplacées sont celles qui ont été forcées ou contraintes de fuir ou de quitter leur domicile en raison des effets d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ou pour les éviter. Cette définition couvre à la fois le déplacement interne et transfrontalier¹¹.

Les personnes déplacées peuvent être confrontées à la discrimination et à la stigmatisation en raison du racisme et de la xénophobie, ainsi qu'à l'hostilité de la communauté locale en raison de la croyance souvent erronée qu'elles utilisent une plus grande part des ressources disponibles. Cela peut entraîner du ressentiment et de la discrimination de la part de la communauté qui les entoure.

Les personnes déplacées vivant avec le VIH doivent faire face à la contrainte supplémentaire de gérer la perturbation de leurs soins et de leur traitement du VIH

⁷ [UNAIDS_Gap_report_en.pdf](#)

⁸ [UNHCR viewpoint: 'Refugee' or 'Migrant' - Which is right? | UNHCR Hong Kong](#)

⁹ https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Migration/OHCHRGuidance_COVID19_Migrants.pdf

¹⁰ [UNAIDS_Gap_report_en.pdf](#)

¹¹ [Migrants, refugees, or displaced persons? | UNESCO](#)

en raison de leur déplacement et du temps prolongé nécessaire pour accéder aux services de santé dans leurs nouveaux lieux de résidence.

5. La communauté LGBTQ+ et les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes.

À l'échelle mondiale, les hommes gais et autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH) sont 19 fois plus susceptibles de vivre avec le VIH que la population générale. L'incidence du VIH parmi les hommes gais et HSH est en augmentation dans plusieurs régions du monde. Des facteurs structurels tels que la stigmatisation, la discrimination et la violence basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi que la criminalisation des pratiques sexuelles entre personnes de même sexe, contribuent à entraver la disponibilité, l'accès et l'adhésion aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH chez les hommes gais et les autres hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes¹².

De plus, les femmes transgenres font partie des populations les plus lourdement touchées par le VIH. Les femmes transgenres sont 49 fois plus susceptibles de contracter le VIH que tous les adultes en âge de procréer. On estime que 19 % des femmes transgenres vivent avec le VIH. Les personnes transgenres font face à la discrimination, à la violence et à un manque d'accès aux soins de santé appropriés. Tous ces facteurs contribuent à accroître la vulnérabilité des personnes transgenres au VIH¹³.

Ce que nous recherchons :

Positive Action cherche à soutenir des approches innovantes basées et dirigées par la communauté qui traitent des multiples niveaux de stigmatisation affectant les personnes vivant avec le VIH.

La stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont souvent aggravées par la marginalisation, la criminalisation et l'exclusion fondées sur des facteurs croisés tels que le genre, l'âge, l'orientation ou les pratiques sexuelles, la race, le travail du sexe et la consommation de drogues¹⁴.

Nous recherchons des programmes, des interventions et/ou des politiques qui réduisent ou éliminent les facteurs à l'origine de la stigmatisation et facilitent des environnements sociaux et juridiques qui préviennent la stigmatisation et la discrimination des personnes vivant avec le VIH et des populations clés. Ces interventions doivent s'attaquer à la stigmatisation liée au VIH ainsi qu'à celle associée à l'identité des populations clés.

Nous cherchons aussi des interventions qui aborderont la stigmatisation par le biais du plaidoyer, de l'engagement et de la collaboration avec les parties prenantes et de la communication ciblée. Il est également important que les populations clés

¹² [UNAIDS_Gap_report_en.pdf](#)

¹³ [UNAIDS_Gap_report_en.pdf](#)

¹⁴ [Global Partnership for Action to Eliminate All Forms of HIV-Related Stigma and Discrimination \(unaids.org\)](#)

concernées soient impliquées dans la conception du programme et aient la possibilité de défendre elles-mêmes leurs droits.

Pour ce cycle de financement, nous souhaitons que les candidats se concentrent sur une ou plusieurs des populations clés suivantes :

1. Personnes en situation de handicap vivant avec le VIH
2. Travailleurs du sexe vivant avec le VIH
3. Migrants vivant avec le VIH
4. Personnes déplacées vivant avec le VIH
5. La communauté LGBTQ+ et les HSH vivant avec le VIH

Nous recherchons des interventions qui s'attaquent à la stigmatisation que ces groupes subissent en raison de leur identité AINSI QUE de leur statut sérologique.

La stigmatisation et la discrimination se manifestent dans six contextes clés. Pour ce cycle de financement, nous nous concentrons sur la lutte contre la stigmatisation **dans les contextes de soins de santé**. En outre, nous souhaitons financer des interventions qui traitent **des lois et des politiques stigmatisantes**, garantissent la protection des droits des personnes vivant avec le VIH et/ou des populations clés, et assurent que les personnes concernées soient informées de leurs droits.

Votre candidature doit aborder le domaine de travail 1 tel que détaillé ci-dessous. Le domaine de travail 2 est facultatif et peut être sélectionné en plus du domaine de travail 1. Les candidatures qui ne tiennent pas compte du domaine de travail 1 ne seront pas éligibles au financement.

Pour chaque domaine de travail, veuillez indiquer avec quelle(s) population(s) clé(s) vous travaillerez. Vous pouvez sélectionner plus d'une population.

Domaine de travail 1 : Lutter contre les multiples niveaux de stigmatisation que peuvent subir les PVVIH dans les contextes de soins de santé

Les contextes de soins de santé peuvent être une source de stigmatisation et de discrimination, ainsi qu'un lieu de soins et de traitement pour les personnes vivant avec le VIH. La stigmatisation peut se manifester par des retards inutiles dans le traitement, des soins différenciés, des soins conditionnels ou un refus de service, ce qui entrave directement l'accès à des soins de santé appropriés¹⁵.

Dans ce domaine de travail, nous recherchons des innovations axées sur la lutte contre la stigmatisation dans les contextes de soins de santé, y compris des interventions visant à garantir des points de service sans stigmatisation, ainsi que des interventions qui abordent la stigmatisation dans les contextes de formation en soins de santé, comme les institutions d'éducation médicale, infirmière et de sage-femme.

¹⁵ [Guidance for countries to implement effective programmes to eliminate HIV-related stigma and discrimination in six settings \(unaids.org\)](https://www.unaids.org/fr/resources/infographic/guidance-for-countries-to-implement-effective-programmes-to-eliminate-hiv-related-stigma-and-discrimination-in-six-settings)

Exemples d'interventions :

- **Formation sur les droits de l'homme, l'éthique et les soins aux patients** pour les prestataires de soins de santé et les autres membres du personnel (non clinique) qui peuvent interagir avec les demandeurs de services, ainsi que des formations leur permettant de comprendre et d'empathiser avec la population clé concernée.
- **Formation, soutien et conseils pour les administrateurs de soins de santé** afin de garantir qu'ils mettent en œuvre des politiques et des pratiques qui assurent des soins de santé sans stigmatisation pour les membres des populations clés vivant avec le VIH
- **Favorisent des politiques de soins de santé non discriminatoires.**
- **Intégration de la sensibilisation, de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination**, et des approches basées sur les droits de l'homme dans les programmes des écoles de formation des prestataires de soins de santé.

Domaine de travail 2 (optionnel) : Lutter contre les lois et politiques qui renforcent la stigmatisation

Les lois et politiques nuisibles et discriminatoires peuvent nuire à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien efficaces contre le VIH, car la peur des poursuites judiciaires peut dissuader les personnes de chercher à se faire tester et traiter. Les lois discriminatoires peuvent également empêcher les personnes vivant avec le VIH, ou celles les plus à risque, de parler ouvertement à leurs prestataires médicaux, de divulguer leur statut sérologique ou d'utiliser les services de traitement disponibles¹⁶. En 2020, 92 pays ont signalé à l'ONUSIDA qu'ils criminalisaient le VIH, avec des données de la société civile indiquant que ce nombre est probablement de 130¹⁷. Les lois nuisibles impactent également les populations clés. Des données récentes montrent que 67 pays ont des lois nationales criminalisant les relations entre personnes de même sexe¹⁸. Dans les pays qui criminalisent le travail du sexe, les travailleurs du sexe sont plus susceptibles d'éviter de chercher des soins de santé par peur des conséquences légales, du harcèlement, du jugement et de la stigmatisation¹⁹. En plus d'entraver la capacité d'un individu à accéder aux services de santé liés au VIH, les lois nuisibles et discriminatoires peuvent renforcer, voire causer, la stigmatisation au niveau communautaire²⁰.

Sous ce domaine de travail, nous recherchons des innovations axées sur la lutte contre les lois et politiques stigmatisantes qui ont un impact négatif sur les populations clés prioritaires pour ce cycle de financement. Cela pourrait se faire par le biais du lobbying pour la réforme des lois et des politiques, du travail avec les agences d'application de la loi pour assurer une interprétation correcte des lois

¹⁶ [HIV criminalization — Human rights fact sheet series 2021 \(unaids.org\)](#)

¹⁷ [HIV criminalization — Human rights fact sheet series 2021 \(unaids.org\)](#)

¹⁸ [Maps of anti-LGBT Laws Country by Country | Human Rights Watch \(hrw.org\)](#)

¹⁹ [FINAL UN 2024 MARCH SEX WORK GUIDE: UN Report \(ohchr.org\)](#)

²⁰ [IDAHOBIT-PRIDE 2024 \(adobe.com\)](#)

protégeant les populations clés et les personnes vivant avec le VIH, ainsi que de l'éducation des populations clés vivant avec le VIH sur leurs droits légaux.

Exemples d'interventions:

- Plaidoyer et lobbying pour la réforme des lois en menant par exemple, des campagnes de plaidoyer pour l'abrogation des lois discriminatoires et l'adoption de lois protectrices.
- Éducation et sensibilisation aux droits légaux comme la campagne « Connaissez vos droits ».
- Sensibilisation et formation des agences d'application de la loi pour créer un environnement juridique plus favorable.
- Orientation juridique et soutien aux affaires juridiques impliquant des populations clés vivant avec le VIH.

Principes clés des subventions de ViiV Healthcare

- Cette subvention ne doit pas être utilisée pour l'achat ou la promotion de médicaments délivrés sur ordonnance (y compris les médicaments pour le traitement et/ou la prévention du VIH).
- Cette subvention ne doit pas être utilisée pour la publicité de médicaments sur ordonnance (y compris les médicaments pour le traitement et/ou la prévention du VIH) auprès du grand public, y compris les organisations de patients ; si le bénéficiaire discute des produits de ViiV Healthcare, et/ou des produits d'autres sociétés quel que soit le forum, le bénéficiaire veillera à ce que cette discussion soit équilibrée et objective pour tous les produits et ne donne pas une importance indue à un produit de ViiV Healthcare, de telle sorte qu'elle serait considérée comme une promotion de ces produits (par exemple, si ViiV Healthcare a le seul produit approuvé pour la prévention dans un pays particulier, ou est le seul médicament préventif disponible dans ce pays, alors le bénéficiaire doit examiner avec soin si tout matériel destiné au public faisant référence au produit de ViiV Healthcare pourrait être considéré comme promotionnel. De même, ViiV Healthcare s'attend à ce que le bénéficiaire évalue également si les lois ou réglementations locales ne permettent pas la mention de produits spécifiques dans tout matériel destiné au public).
- Le bénéficiaire doit à tout moment entreprendre toutes les activités dans le cadre de ce projet avec toute la diligence professionnelle, l'habileté et le soin nécessaires et en stricte conformité avec toutes les lois et réglementations applicables.

Principales considérations pour cet appel à projets ouvert pour les innovateurs

Critères de financement :

1. Qui peut postuler?

Positive Action - ViiV Healthcare vise à soutenir les communautés touchées par le VIH. Toute organisation non gouvernementale à but non lucratif nationale ou

communautaire qui représente, travaille avec ou pour les communautés touchées est éligible pour soumettre une proposition de projet.

Les organisations non gouvernementales internationales, qui peuvent apporter un changement au niveau communautaire grâce à leurs liens avec ou leur représentation des communautés touchées, peuvent également postuler pour ce financement.

2. Nouveaux projets/projets pilotes

La demande de subvention doit porter sur un projet pilote de deux ans qui vise à accumuler des preuves avant une expansion à grande échelle. Il devrait se concentrer sur l'évaluation et la mise en œuvre d'approches qui doivent être nouvelles pour le demandeur de financement, mais qui peuvent avoir été mises en œuvre par une autre organisation dans un endroit différent ou viser une population cible différente.

3. Orientation centrée sur la communauté

Positive Action - ViiV Healthcare croit au principe que l'engagement des communautés affectées et locales est primordial pour aborder les déterminants des inégalités en matière de santé et de vie. Par conséquent, il cherche à promouvoir des réponses communautaires qui agissent au niveau du changement des croyances, des attitudes et des comportements pour améliorer la santé et les droits au niveau de la communauté.

L'engagement et la participation de la communauté sont des exigences obligatoires pour toutes les subventions de Positive Action - ViiV Healthcare. Votre proposition de projet doit démontrer comment votre groupe cible/bénéficiaires des soins sont impliqués dans votre projet.

Echéancier de projet

Le processus de candidature, d'examen et d'attribution des subventions de Positive Action - ViiV Healthcare peut prendre jusqu'à quatre mois. Le tableau suivant décrit le processus d'examen pour cet appel à propositions.

Ouverture de l'appel à propositions de projet	10 juin 2024
Fermeture d'appel aux propositions de projet	30 juin 2024
Webinaire 1	12 juin 2024
Webinaire 2	20 juin 2024
Réunion du Comité d'examen technique de 'Positive Action - ViiV Healthcare'	Juillet-Aout 2024
Validation des propositions de projet sélectionnées	Septembre 2024
Décision final et rédaction de contrat	A partir d'octobre 2024

****Attention : ces dates font référence de guide****

Langue du formulaire de candidature

Le formulaire de candidature **DOIT IMPERATIVEMENT** être soumis en Anglais. Tout candidature qui ne serait pas soumise en Anglais ne sera pas examinée.

Budget préliminaire

Le modèle de budget intégré dans le formulaire de candidature en ligne vous demandera de saisir un budget détaillé. Celui-ci devrait montrer les dépenses prévues pour chaque année du projet en fonction des postes budgétaires incluant tout actif, personnel, déplacements, formation, suivi et évaluation, et communications.

Veillez suivre les instructions fournies dans le modèle de budget, en notant ce qui suit :

Le financement de ViiV Healthcare ne peut pas représenter plus de 50% du revenu annuel d'une organisation si cette dernière est basée dans un pays à faible revenu, à revenu intermédiaire inférieur ou en Afrique subsaharienne. Pour les organisations situées dans des pays à revenu intermédiaire supérieur et à revenu élevé, le financement de ViiV Healthcare ne peut représenter plus de 25% du revenu annuel de l'organisation (ou 10% sur une période de 12 mois pour les organisations basées aux États-Unis). Ceci sera calculé par Positive Action - ViiV Healthcare en utilisant le montant demandé pour la première année du projet et le revenu de l'organisation en 2023, basé sur les fonds sécurisés auprès d'un donateur et/ou d'autres sources de revenus pendant la période de janvier à décembre 2023. Le revenu global de l'organisation devrait inclure toutes les subventions précédentes de ViiV Healthcare [Groupes de pays et de prêts de la Banque mondiale - Service d'assistance aux données de la Banque mondiale](#).

Vous pouvez demander moins de 100 000 livres sterling si vos revenus annuels ne vous permettent pas de demander le montant total disponible.

- 85 % des budgets de projet doivent être dépensés dans le pays.
- Les frais généraux (coûts indirects) dépassant 15 % du budget total du projet ne seront pas acceptés ; et
- Les limites budgétaires seront strictement respectées - ne demandez pas plus que le montant autorisé pour la subvention du projet Innovateur 2024, sinon vous ne pourrez pas soumettre votre candidature.

Nous demandons que tous les budgets soient soumis en livres sterling (au taux de change en vigueur). **Vous devez inclure un budget annuel et total pour votre projet en livres sterling pour être considéré pour un financement.**

Plan de travail

Vous devrez compléter un plan de travail dans le cadre de votre candidature. Veuillez décrire les activités qui seront réalisées pour chaque domaine de travail dans le modèle fourni via le système de candidature en ligne. Les activités décrites dans le plan de travail doivent être cohérentes avec la partie narrative de la candidature et indiqué dans le budget.

Suivi et évaluation

Veillez noter que des indicateurs pertinents sont présélectionnés pour ce domaine thématique et seront convenus avant la conclusion du contrat. Cependant, vous devez décrire, sans rentrer dans les détails, la manière dont votre organisation mesurera l'efficacité de vos interventions. Veillez remplir le document modèle inclus sur le portail de candidature si vous prévoyez de collecter des données et/ou de réaliser une évaluation.

Références et Validation

Deux références sont requises. Les références doivent avoir une connaissance du travail de votre organisation et doivent inclure un contact nommé avec numéro de téléphone et adresse courriel. Les références doivent utiliser le modèle intégré sur le portail de candidature et cocher la case dans le modèle confirmant que vous avez leur permission pour partager leurs coordonnées personnelles avec Positive Action - ViiV Healthcare.

Veillez ne pas télécharger de documents supplémentaires pour soutenir votre référence, nous n'accepterons et ne passerons en revue que votre "modèle de référence" complété.

Si votre demande de subvention est approuvée par le comité, la validation du statut de charité de votre organisation est requise avant que le financement ne soit disponible. La validation sera effectuée par la Charities Aid Foundation (CAF). Veillez consulter la liste de questions fréquemment posées (FAQ) pour plus de détails sur la Validation.

Désignation d'un contact principal

Nous demandons que toutes les organisations internationales, ayant un bureau dans le pays où le projet sera effectué, fournissent le nom de leur contact sur place. Un contact secondaire hors du pays peut également être inclus.

Amplifier l'impact

Si votre candidature est acceptée, vous aurez l'opportunité de demander un financement supplémentaire (jusqu'à 10 000 £) du fond de financement Positive Action - ViiV Healthcare 'Amplifier l'Impact' pour investir dans des interventions visant à renforcer votre organisation. Pour cette raison, n'incluez pas d'activités de renforcement organisationnel dans votre proposition.

'Amplifier l'Impact' permet aux organisations de se concentrer sur le renforcement de domaines tels que la gouvernance, les systèmes, les processus, les politiques et les procédures pour atteindre la stratégie et les objectifs souhaités d'une organisation.

Plus d'informations seront fournies sur le fonds 'Amplifier l'Impact' une fois qu'une candidature aura été approuvée.

Candidatures sur la plateforme CyberGrants

Les candidatures doivent être soumises via le portail en ligne CyberGrants, disponible sur le site web. Une version du formulaire de candidature à télécharger

sera mise à disposition. Cette version peut être utilisée pour rédiger votre demande de subvention avant de la soumettre sur le site de CyberGrants.